

DOSSIER MARIAGE

Pièces à fournir et marche à suivre

PIECES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS :	EPOUSE	EPOUX
ATTESTATION DE DOMICILE : déclaration sur l'honneur : imprimé à compléter et à signer par les intéressés, dans le guide des époux		
JUSTIFICATIF DE DOMICILE (quittance loyer ou assurance, certificat d'imposition, facture hors facture de téléphonie mobile		
ATTESTATION PARENTALE SUR L'HONNEUR : à remplir par le père ou la mère si le(la) futur(e) est domicilié(e) chez ses parents + carte nationale d'identité du père ou de la mère		
CARTE NATIONALE D'IDENTITE ou passeport, permis de conduire ou tout autre document délivré par une autorité publique		
LIVRET DE FAMILLE si vous êtes père et mère d'un ou plusieurs enfants + copie intégrale de son acte de naissance		
COPIE INTERGRALE DE VOTRE ACTE DE NAISSANCE : A demander à la mairie du lieu de naissance. Elle doit impérativement être datée de – de 3 mois au jour de votre mariage. Attention les fax ne sont pas acceptés.		
FEUILLES DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TEMOINS à remplir dans le guide des époux + photocopies de leur carte d'identité, passeport.		
PIECES SUPPLEMENTAIRES SI VOUS ETES		
DIVORCE : copie intégrale de l'acte de mariage comportant la mention de divorce		
VEUVE OU VEUF : acte de décès du dernier conjoint		
ETRANGER : copie intégrale de votre acte de naissance délivrée en vue « Mariage » + certificat de coutume		

Horaires d'ouverture de la Mairie : mardi et jeudi : 10h-12h / 14h-16h